



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion plénière du 28 septembre 2017
Procès-verbal n°02

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- M. Michel BARRY

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Nicolas BRUZZEAUD – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusés :

- MM. Gérard ARBERET – Thierry ESCALE – Jean-Louis ORUS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement Disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant leur notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

LITIGES

Match 19997327 du 23/09/2017 – HAUT ADOUR I / UST NOUVELLE VAGUE I Coupe d'Occitanie U17

Les faits :

- Forfait UST Nouvelle Vague.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu le 23 septembre 2017 à 09h45 nous informant du forfait de l'équipe de UST Nouvelle Vague.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe UST Nouvelle Vague.

Equipe du Haut Adour qualifié pour le tour suivant.

Equipe UST Nouvelle Vague :

Forfait Coupe Occitanie U17 – Amende : 80€

Match 20006799 du 24/09/2017 – RABASTENS I / BARBAZAN I Coupe d'Occitanie Séniors

Les faits :

- Forfait Rabastens.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu le samedi 23 septembre 2017 à 09h52 nous informant du forfait de l'équipe de Rabastens.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de Rabastens

Barbazan qualifié pour le tour suivant.

Rabastens :

Forfait Coupe Occitanie Séniors – Amende : 100€

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Michel BARRY